

Soutenir son mémoire en sciences de l'éducation ou en formation des enseignant.es

Information à l'usage des candidat.es

Olivier Maulini, février 2022

Ce bref *vade-mecum* est destiné aux candidat.es en passe de soutenir leur mémoire en sciences de l'éducation (en Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation) ou en formation pour l'enseignement (à l'Institut universitaire de formation des enseignant.es). Ce n'est pas un document officiel, mais un texte personnel à usage limité. Les principes et les étapes auxquels il fait référence peuvent évidemment varier en fonction des circonstances, des directeurs du travail et des jurés impliqués. Je ne fais ici état que des règles génériques ou de la manière dont je les complète personnellement.

Quelle est la fonction de la soutenance ?

La soutenance d'un mémoire est un moment important de la vie de candidat.e et de celle de l'institution. C'est un rituel qui est soumis à certaines règles, des règles qui sont à la fois une contrainte et une ressource pour les acteurs impliqués. Le cérémonial est réduit au minimum, et il est orienté vers ce qui compte d'abord dans la soutenance : le débat intellectuel.

Les échanges doivent être respectueux des personnes et de leur travail, mais c'est aussi pour cela qu'ils peuvent être francs, voire vifs. Si l'étudiant.e veut « défendre » son texte, il faut bien que les juré.es le « disputent » et donc le discutent un peu. C'est la règle du jeu : les remarques et les questions peuvent être critiques, charge au ou à la candidat.e d'apporter des arguments et des réponses convaincantes. Si un public « profane » (parents, amis, etc.) vient assister à la soutenance, il peut être bon de lui préciser cela à l'avance. Si la discussion est « pointue » ou « frontale », ce n'est pas parce que le travail est de mauvaise qualité. Souvent, c'est même l'inverse.

En fin de soutenance, le directeur s'exprime à son tour. Il peut revenir sur certaines des critiques et en nuancer la portée. Les choix théoriques et méthodologiques du ou de la candidat.e ont certes leurs limites, mais ils ont aussi une histoire, que seul le directeur connaît. Il peut rappeler les deuils effectués en cours de route, évoquer des hésitations, assumer sa propre responsabilité dans les orientations principales du texte, évoquer un processus très riche dont le produit ne donne qu'une idée partielle. Cela permet de relativiser certains enjeux et de soutenir l'auteur.e dans ses choix.

Comment la soutenance se déroule-t-elle ?

Le rituel se déroule en six temps principaux :

1. Ouverture par le directeur, qui préside en même temps le jury. Présentation du candidat, du titre du mémoire, des membres du jury. Rappel des règles du jeu et des phases de la soutenance. [10']
2. Présentation du mémoire par son auteur.e. Il ne s'agit pas faire un résumé de la recherche, mais d'aborder quelques points essentiels : les intentions initiales, les questions posées, les résultats obtenus, les limites méthodologiques, les perspectives, le cheminement personnel. Une bonne soutenance apporte une plus-value par rapport au manuscrit : elle peut même démontrer que le ou la candidat.e a relu son texte et qu'il ou elle a progressé depuis dans sa réflexion. Les jurés seraient à l'inverse contrariés si on leur répétait purement et simplement les choses qu'ils viennent de lire. Plus le public est nombreux et peu informé, plus il est cependant possible (voire recommandé) d'en tenir compte, donc d'explicitier le propos en partant du principe que les personnes n'ont pas lu le texte.

Enfin, la compétence la plus appréciée est la *prise de distance réflexive* : relire son texte en se mettant à la place d'un lecteur québécois qui tomberait sur lui dans 20 ans – il ne connaît ni la FPSE, ni la CIIP, ni les EPSE, ni le Plan d'études romand... – permet de regarder la recherche et de l'évaluer hors contexte, avec un maximum de lucidité. Si on le juge utile, la présentation projetée peut inclure des ressources multimédia (images, films) et être accompagnée d'un papier de table. Il est conseillé de venir à l'avance pour tester l'installation. Les services techniques de l'Université se tiennent à disposition (+41 22 3799911 ou infomail@unige.ch). [20-25']

3. Réactions des jurés (trois personnes minimum : outre le directeur, au moins un membre du corps enseignant ou assistant de la Section ; le ou la troisième juré.e peut être une personnalité extérieure à la Faculté ou à l'Université s'il ou elle est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'éducation ou d'un titre jugé équivalent, les anciennes licences ayant ce statut). Chaque juré.e prend la parole à tour de rôle, dans l'ordre annoncé en (1). Généralement, on commence par les experts le plus éloignés du travail, pour terminer par les jurés les plus proches, puis le directeur. Chaque intervenant propose une lecture du mémoire, identifie des enjeux, signale des points forts et des points faibles, avance des hypothèses ou des contre-hypothèses, suggère d'éventuelles modifications pour une publication, pose des questions. Il s'exprime pendant quinze à vingt minutes, après quoi le ou la candidat.e est invité.e à répondre, réagir, expliciter ses choix, etc. pendant dix minutes. Si le ou la juré.e est satisfait.e des réponses données, on passe au ou à la juré.e suivant.e. À chaque fois, le ou la candidat.e écoute d'abord l'intervenant.e sans réagir : il ou elle prend note des questions et leur répond ensuite. Au fur et à mesure, la discussion peut bien sûr s'élargir. Un.e juré.e qui a « passé son tour » peut rebondir sur une question, et intervenir à nouveau. En cas de besoin, le directeur assume la répartition des tours de parole. [30' au total par juré.e (hors directeur), soit entre 60 et 90' cumulées en fonction de leur nombre]
4. Conclusion. Le directeur, qui s'est peu exprimé jusqu'ici, termine en revenant sur les interventions précédentes. Il peut expliciter certains choix du ou de la mémorant.e, rappeler les principales étapes du processus, signaler à son tour les points forts du travail et ses insuffisances, mais en apportant des éléments d'explication. Il rappelle ainsi que le mémoire est certes un travail scientifique, mais que c'est aussi – pédagogie de projet oblige – une façon pour l'auteur.e d'*apprendre* à élaborer et conduire une recherche. Des imperfections sont donc acceptables. Elles sont souvent le signe de ce qui a été appris, et de ce qui reste encore à apprendre, perfectionner, etc. Le ou la candidat.e est le dernier à avoir la parole : il peut donc réagir aux propos de son directeur s'il ou elle le souhaite, sans que cela soit une obligation. [30']
5. Délibération. Le jury doit procéder en secret à l'évaluation finale. Si un public est présent, il se retire. Sinon, c'est le candidat.e qui quitte la pièce. Cette clause vaut également si un ou plusieurs juré.es interviennent en visioconférence). Après délibération, tout le monde prend place dans la salle, mais sans se rasseoir. [20-30']
6. Proclamation des résultats. Le directeur annonce solennellement le résultat. Le mémoire (écrit) et la soutenance (orale) sont notés ensemble, sur une échelle d'appréciation à 6 degrés. En cas de note supérieur à 4, le mémoire est validé. S'en suivent des félicitations et des applaudissements. Puis il arrive que le ou la candidat.e s'adresse personnellement et informellement au public, en particulier pour remercier des personnes présentes. Mais ceci n'est pas une obligation. Un procès-verbal sur lequel figure la note chiffrée est ensuite signé par le ou la candidat.e. NB : Le jury peut utiliser l'échelle de notes (jusqu'à 6 au quart de point). Le travail soutenu est jugé « suffisant » dès lors qu'il obtient au minimum la note de 4.0. Tout autre résultat augmente l'appréciation et doit être pris pour

ce qu'il est : une façon de dire que le travail est plus, voire beaucoup plus que suffisant : satisfaisant, bon, très bon ou excellent. [5']

La durée totale de la soutenance peut ainsi atteindre deux bonnes heures. À quoi peut ou non s'ajouter un apéritif servi devant la salle de soutenance (pas à l'intérieur), ou ailleurs. Le ou la candidat.e est entièrement libre de la manière dont il ou elle veut réunir le public, sa famille et/ou ses proches pour fêter l'événement.

Comment annoncer la soutenance ?

La soutenance est publique, ouverte à tous. Le ou la candidat.e peut inviter les personnes qu'il ou elle souhaite. Avec son accord, le directeur peut lui-même envoyer des invitations et/ou publier une annonce.

À quoi faut-il encore penser ?

- Le ou la mémorant.e soutient son mémoire : il est donc préférable de l'avoir avec soi, annexes comprises... Les données recueillies peuvent aussi servir : autant les avoir dans son sac, pour répondre cas échéant – et sur pièces – à une interpellation.
- La soutenance peut déboucher sur d'ultimes demandes de correction, éventuellement de réécriture de certains passages. Dans certains cas, c'est le titre du manuscrit qui est modifié. Il est donc recommandé de ne pas planifier son départ en vacances au lendemain de la soutenance. Deux ou trois jours d'intervalle peuvent servir à réaliser les modifications.
- Après la soutenance et les corrections requises par le jury, le ou la candidat.e est responsable de déposer les pièces officielles auprès du secrétariat des étudiant.es, en particulier le procès-verbal de soutenance signé pour tou.tes les juré.es et par lui.elle-même.
- Si la recherche a demandé une autorisation de prélever des données dans les écoles genevoise, un bref rapport/résumé du travail doit être adressé à la Commission *ad hoc*.
- Pour se préparer à la soutenance, on peut avoir envie d'assister à celle d'autres candidat.es. Contacter le directeur au besoin.
- Si des questions restent en suspens, ne pas hésiter à contacter le directeur qui y répondra volontiers.